



Ville de
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

APPEL D'OFFRES

TP-201902-08 RÉFECTION DE TRONÇONS DU CHEMIN GUÉNETTE

La Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson requiert des soumissions pour effectuer éventuellement des travaux routiers dans le but de procéder à la réfection de deux tronçons consécutifs du chemin Guénette, situé dans la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, sur une longueur approximative de 1,85 km.

Le soumissionnaire qui se verra octroyer le contrat devra réaliser les travaux selon les plans et devis produits par la firme Parallèle 54 Expert-Conseil Inc. du 19 février 2019.

Les soumissionnaires doivent se procurer les documents d'appel d'offres sur le site du SÉAO. Les frais sont fixés selon la tarification établie par le SÉAO.

Une garantie de soumission de 10 % du prix soumis doit accompagner la soumission.

Seules seront considérées les soumissions présentées par des entrepreneurs ayant un établissement au Québec ou dans les territoires visés par les accords applicables et détenant la licence requise en vertu de la Loi sur le bâtiment. Le présent contrat est assujéti à l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO), à l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (AQNBS) et à l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

Si cet ouvrage vous intéresse, votre soumission devra nous être déposée au bureau du greffe de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, au 88, chemin Masson, Lac-Masson, Québec J0T 1L0, avant le délai de clôture soit **15 heures le 14 mars 2019**, dans une enveloppe scellée portant la mention « SOUMISSION – TRAVAUX DE RÉFECTION DE TRONÇONS DU CHEMIN GUÉNETTE # TP-201902-08 ».

La Ville ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du conseil de la Ville, à sa seule discrétion, et la Ville ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution de son conseil.

DONNÉ à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, le 20 février 2019.

Judith Saint-Louis
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis d'appel d'offres public ci-haut concernant le sujet précité à la page 38 de l'édition du 20 février 2019 du journal Accès le Journal des Pays-d'en-Haut et sur le système électronique d'appels d'offres (SEAO). De plus une copie dudit avis a été affichée par la soussignée à l'hôtel de ville et diffusée sur le site Internet municipal à la date précitée.

Judith Saint-Louis